

CONVENTION COVID 19 LONG POUR UNE APPROCHE DE SOINS ADAPTÉE du 1er juillet 2024
Dispensateurs de soins : pseudocodes à utiliser pour attester vos soins COVID-long

Pseudocode	Description	Qui	Fréquence	Honoraire € 2025 (*)
PREMIÈRE LIGNE				
401450	Conseil et suivi d'un patient COVID-19-Long par un médecin généraliste	Médecin généraliste	1x par année de traitement	25,75 €
400035	Évaluation individuelle et/ou intervention (30min)	Kinésithérapeute	60x par année de traitement	30,80 €
400050	Examen individuel, anamnèse, diagnostic et élaboration d'un plan de traitement (60min)	Diététicienne	1x par année de traitement	58,09 €
400116	Intervention individuelle (30min)	Diététicienne	7x par année de traitement	29,05 €
400072	Bilan d'observation (60min)	Ergothérapeute	1x par année de traitement	58,09 €
400131	Intervention individuelle (60min)	Ergothérapeute	14x par année de traitement	58,09 €
400433	Examen / évaluation (180min)	Neuropsychologue	1x par année de traitement	268,75 €
400455	Intervention individuelle (60min)	Neuropsychologue	10x par année de traitement	89,58 €
DEUXIÈME LIGNE				
400470	Bilan d'observation (60min)	Ergothérapeute	1x par année de traitement	58,09 €
400492	Intervention individuelle (60min)	Ergothérapeute	14x par année de traitement	58,09 €
400514	Examen / évaluation (180 min)	Neuropsychologue	1x par année de traitement	268,75 €
400536	Intervention individuelle (60min)	Neuropsychologue	10x par année de traitement	89,58 €

(*) [Honoraires, prix et remboursements des prestations COVID-19-Long pour une approche de soins adaptée :](#)
 Circulaire OA no 2025/30 du 29-1-2025; applicable à partir de 1/02/2025
 Circulaire OA no 2024/425 du 17-12-2024; applicable à partir de 1/01/2025